

Pour rester roi de la ☐ petite reine☐

Moyen de transport, balade, loisir ou sport... un Français sur deux pratique régulièrement le vélo tout au long de l'année. Cependant, le développement de la "petite reine" ne favorise pas toujours la cohabitation avec les autres usagers de la route et peut malheureusement s'avérer dangereuse.

Après une hausse de 10 % en 2012, la mortalité à vélo se situe à nouveau autour de 150 décès par an au niveau national, soit entre 4 % et 5 % de l'ensemble des tués sur la route. Plus de 85 % des accidents cyclistes surviennent en ville. L'agglomération concentre aussi 70 % des blessés hospitalisés. Mais c'est en rase campagne que la mortalité cycliste est la plus élevée (54 %). Les principaux facteurs de risque des accidents de cyclistes sont :

- le non-respect du Code de la route et notamment des feux de signalisation (par les cyclistes mais aussi par les automobilistes) ;
- le manque d'éclairage et de visibilité des cyclistes ;
- le non-respect des cyclistes par les autres usagers (distance de sécurité non respectée, vitesse excessive lors du dépassement, etc) ;
- les chutes ;
- les cyclistes qui ne préviennent pas les autres usagers de la route lorsqu'ils tournent ;
- les angles morts des autres usagers et notamment des bus et des poids lourds, etc.
 - Les blessures les plus fréquemment observées chez les cyclistes sont superficielles : il s'agit d'abrasions cutanées, de plaies ou de contusions mineures. Toutefois on observe de nombreuses fractures. La plupart des décès ou séquelles graves, chez les cyclistes accidentés, sont attribuables à des lésions cérébrales. D'où la nécessité de porter un casque ! MOINS CHER, MAIS PLUS D'AMENDES Le Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR) a préconisé de généraliser la mesure qui consiste à sanctionner plus régulièrement mais moins lourdement les cyclistes. Ce dispositif, testé depuis fin 2012 à Strasbourg, vise à remettre dans le droit chemin des cyclistes qui font parfois un usage bien fantaisiste du Code de la route, et à pousser les forces de l'ordre à davantage de répression. Ce sont une dizaine d'infractions qui sont concernées comme, notamment, le non-respect d'un feu rouge, l'usage du téléphone tout en circulant à vélo, la circulation en sens interdit, etc. Les auteurs de ces infractions, passibles normalement d'une amende de 90 €, se voient appliquer une amende réduite de moitié, soit 45 €. À Strasbourg, cette mesure a conduit à 800 verbalisations depuis sa mise en œuvre. On lui attribue surtout une baisse de 37 % des accidents à vélo qui sont passés de 108 à 68 durant cette période. Si les forces de l'ordre se félicitent de ces résultats, certaines associations temporent en précisant que le dispositif n'a pas généré des changements majeurs de comportement chez les cyclistes et que la baisse de l'accidentologie serait surtout liée aux nouveaux aménagements urbains. Outre ce débat, un autre problème se heurte à la généralisation de ces amendes différenciées ; celui de "l'égalité devant la loi". Pourquoi sanctionner moins lourdement un automobiliste qu'un cycliste ? En effet, rien ne différencie, tant dans les faits que dans les conséquences, le non-respect d'un stop ou d'un feu tricolore, que ce soit par un cycliste ou un automobiliste. Aux juristes de répondre à cette épineuse question. DIMINUER LES ACCIDENTS GRÂCE À LA TECHNOLOGIE En Europe, 50 % des cyclistes tués dans un accident de la circulation sont entrés en collision avec une voiture. Pour réduire les

risques de collision, les constructeurs développent de nouveaux systèmes électroniques. Il y a, par exemple, celui qui consiste à faire communiquer entre eux l'automobiliste et le cycliste afin de les avertir d'un risque de collision imminent. Ce système repose sur une technologie embarquée dans le véhicule et sur un casque connecté. Les deux usagers communiquent via une application smartphone. Le véhicule est alerté de la présence à proximité d'un cycliste par un message projeté sur le pare-brise, y compris lorsque le cycliste se trouve dans un virage ou un angle mort. De son côté, le cycliste est prévenu de la présence de la voiture par un voyant d'alerte sur le casque. La généralisation de ce dispositif n'est cependant pas pour demain d'autant plus que si le vélo est à la mode, le port du casque l'est beaucoup moins ! D'autres systèmes sont en cours de développement, basés sur des logiciels de visions composés d'un radar installé dans la calandre du véhicule. Ce système permet de repérer les objets en mouvement et leur distance par rapport à la voiture. Ce radar est combiné avec une caméra haute définition intégrée au rétroviseur intérieur qui pointe vers la route et détermine de quel type d'objet il s'agit, en l'occurrence, piéton ou cycliste. Un boîtier de contrôle héberge les logiciels de détection et les algorithmes d'analyse qui vont déclencher un freinage automatique d'urgence si un cycliste dévie brutalement de sa trajectoire et qu'une collision est inévitable. Un autre système consiste à détecter les piétons et les cyclistes en utilisant la technologie du Wi-Fi Direct émis par leur smartphone. Un boîtier intégré dans le véhicule capte ce signal à l'approche d'un carrefour ou d'un passage piéton et déclenche une alerte sonore ou visuelle pour le conducteur. Mais pour que ce système fonctionne, cela suppose que chaque cycliste soit équipé d'un terminal mobile pourvu d'une puce WI-FI, sous peine d'échapper au système. Les initiatives des constructeurs sont plus que louables et constituent un premier pas en faveur de la prévention des risques routiers des cyclistes. Néanmoins, pour obtenir des résultats significatifs, il faudra encore attendre de nombreuses années.

SAVOIR PARTAGER L'ESPACE

Que l'on soit cycliste ou automobiliste, chacun a tendance à commettre des incivilités. Premiers usagers montrés du doigt : les automobilistes, qui ont du mal à adapter leur vitesse en ville, qui surestiment leur capacité de réaction et qui respectent rarement les distances de sécurité. Les cyclistes, quant à eux, ne sont pas en reste lorsqu'ils remontent les sens interdits, grillent les feux rouges, doublent les véhicules par la droite, roulent de nuit sans éclairage... Bien entendu, en cas de conflit, chaque catégorie d'usager a tendance à rejeter la faute sur l'autre en oubliant souvent que nous sommes tour à tour cyclistes et automobilistes. Pourtant, beaucoup de situations difficiles, voire d'accidents, pourraient être évités si chacun faisait un peu plus d'effort pour partager l'espace de circulation.

CONSEILS POUR LES CYCLISTES

- Être vu : rendez-vous visible en tout temps, réflecteurs, feu rouge à l'arrière, phare blanc à l'avant, bandes réfléchissantes...
 - Être compris : il est nécessaire de signaler vos intentions avant de tourner (par un bras tendu par exemple).
 - Chacun sa route : circuler sur les trottoirs vous est interdit, comme aux voitures. Toutefois, un enfant de moins de 8 ans est autorisé à circuler sur les trottoirs, à vitesse modérée. De manière générale, vous devez vous conformer aux mêmes dispositions applicables aux voitures, telles que le sens de circulation ou le maintien d'une distance de sécurité entre deux véhicules.
 - Ne tombez pas dans le panneau, mais respectez-les.
 - Rappelez plus tard : l'usage du téléphone portable, qui peut détourner l'attention du cycliste, est interdit comme pour les automobilistes.
- CONSEILS POUR LES AUTOMOBILISTES Les cyclistes sont bien entendu des usagers particulièrement vulnérables en cas de choc, c'est pourquoi, ils nécessitent une attention toute particulière de la part des automobilistes.
- Anticipation et courtoisie : en voiture, essayez d'anticiper les déplacements des vélos. Pour diverses raisons, un cycliste peut dévier de son chemin (débris sur la chaussée, obstacles).

Dans une intersection ou avant un virage à droite, laissez le passage au cycliste, et respectez la priorité si vous êtes amené à couper une bande ou piste cyclable.

- Gardons nos distances : rappelons que pour un dépassement, le conducteur ne doit pas s'approcher à moins d'un mètre (1,5 m hors agglomération) d'un cycliste. Avant de vous rabattre, vérifiez également que vous accordez au cycliste une distance suffisante.
 - Priorité aux petits : dans les cas où le croisement de deux véhicules est difficile, les conducteurs de véhicule de grand gabarit doivent réduire leur vitesse, et au besoin s'arrêter pour laisser le passage aux véhicules de dimensions inférieures.
 - Vigilance : en stationnement, pensez à vérifier avant d'ouvrir votre portière si un cycliste n'arrive pas par l'arrière.
 - Chut pour éviter la chute : l'effet produit par un klaxon sur un cycliste peut être bien au-delà de celui souhaité, et lui faire effectuer une fausse manœuvre. Évitez donc autant que possible l'avertisseur sonore.
- Finalement, une cohabitation harmonieuse entre automobiles et vélos tient vraiment à peu de chose et passe essentiellement par une vigilance réciproque, le respect du Code de la route et... un peu de bons sens.